



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

№ 2 0 2 4 1 8 8

Le Maire du Fousseret,

Vu la demande d'autorisation de tirer un **FEU D'ARTIFICE** le **DIMANCHE 04 AOÛT 2024**, présentée par Monsieur Clément CESTER, Président du Comité des Fêtes du FOUSSERET, en date du 15 Juillet 2024,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Clément CESTER, Président du Comité des Fêtes est autorisé à organiser un tir de feu d'artifice le DIMANCHE 04 AOÛT 2024, au terrain de Football, 26 rue du Château d'Eau, à partir de 21 heures 30, en respectant les dispositions relatives à la circulaire ministérielle du 28 Avril 1986, ainsi que celles du décret n° 90-896 du 1er Octobre 1990.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Groupement de CAZERES,
Monsieur le Président du Comité des Fêtes,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Fousseret,
le 16 Juillet 2024

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

